

COMMUNE DE MARCHIENNES

Canton de Marchiennes



Programme d'étude complémentaire Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Octobre 1996

SOMMAIRE



Introduction	2
Programme de l'étude	3
Diagnostic	5
Propositions	6
Annexes	7

Introduction

Ce projet d'étude vient en complément de l'étude "Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie" réalisée par l'agence Lecœur en 1994. Il a principalement deux objectifs :

- répondre à la demande de stratégie d'aménagement des espaces publics de la nouvelle municipalité et de l'associer entièrement à la démarche F.A.C.V. engagée,
- préciser quelques traits de l'analyse de la commune et réviser les lieux d'intervention et le programme pluriannuel des travaux.

La phase analyse de l'étude précédente a montré la richesse patrimoniale de la commune caractérisée principalement par les vestiges architecturaux et spatiaux de l'ancienne abbaye. Ce patrimoine est complété par un environnement proche de qualité composé de la forêt, de la plaine humide, du village ancien avec son architecture typique et ses rues pittoresques ainsi que des bords de Scarpe.

Cette étude a révélé également de façon assez critique une urbanisation récente le long des axes routiers mitant l'espace et un centre ville quelque peu délaissé dont les *maisons s'écroulent petit à petit*.

Consciente des potentialités et des problèmes de la commune, la municipalité a, dès à présent, engagé une réflexion sur la rénovation de certains des bâtiments publics (mairie, ancienne brasserie, pigeonnier de l'abbaye). Elle devrait prochainement à l'aide des fonds européens (objectif 1) et départementaux (F.A.C.V.) réaliser l'aménagement de la rue de l'abbaye et de la place Gambetta.

Par la réhabilitation de son centre, elle espère :

- lui redonner une vitalité et un cadre de vie agréable et fonctionnel,
- affirmer le statut de bourg rural de Marchiennes,
- développer ses potentialités touristiques.

Afin de poursuivre son projet de façon globale et cohérente dans le respect de l'identité de la commune, la municipalité a besoin d'une réflexion plus fine sur le fonctionnement et les qualités spatiales de son centre.

L'intervention de professionnels ayant à la fois la compétence d'urbaniste et de concepteur (architecte ou paysagiste) semble être la réponse la plus adaptée à ce type d'attente.

Programme de l'étude

Le périmètre d'investigation concernera exclusivement le centre de Marchiennes. Afin de simplifier la présentation et de marquer les différents éléments d'identité de ce centre, il est proposé de le décomposer en trois entités.

1/ Le centre historique correspond aux espaces situés au sein de l'enceinte de l'ancienne abbaye. Il présente un intérêt patrimonial indéniable à l'échelle du Douaisis-Valenciennois (monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques). Les enjeux de ce secteur sont notamment touristiques (projet de création d'un musée des abbayes) et liés à la vie locale (fêtes communales, activités ludiques dans le parc et sur la place).

Le site fait actuellement l'objet de réflexion quant à son aménagement futur :

- la commune engagera prochainement des travaux de réhabilitation de la rue et de la place de l'abbaye (ou Gambetta). Un des objectifs recherchés est de reconstituer une ambiance valorisant le cadre historique du lieu (utilisation du grès en chaussée et au niveau des trottoirs, restauration du mail de tilleuls, sobriété de l'aménagement),
- de même, la commune réfléchit à l'opportunité de déplacer la mairie et la poste. Ainsi, certains bâtiments publics tels que l'ancienne école des filles pourraient retrouver une nouvelle vocation,
- enfin, le Parc Naturel Régional Plaine de la Scarpe et de l'Escaut a proposé à la municipalité la réalisation d'une étude diagnostique et prospective sur l'ancienne brasserie et le pigeonnier de l'abbaye.

Plusieurs réunions entre les partenaires concernés seront nécessaires afin de coordonner l'ensemble des projets.

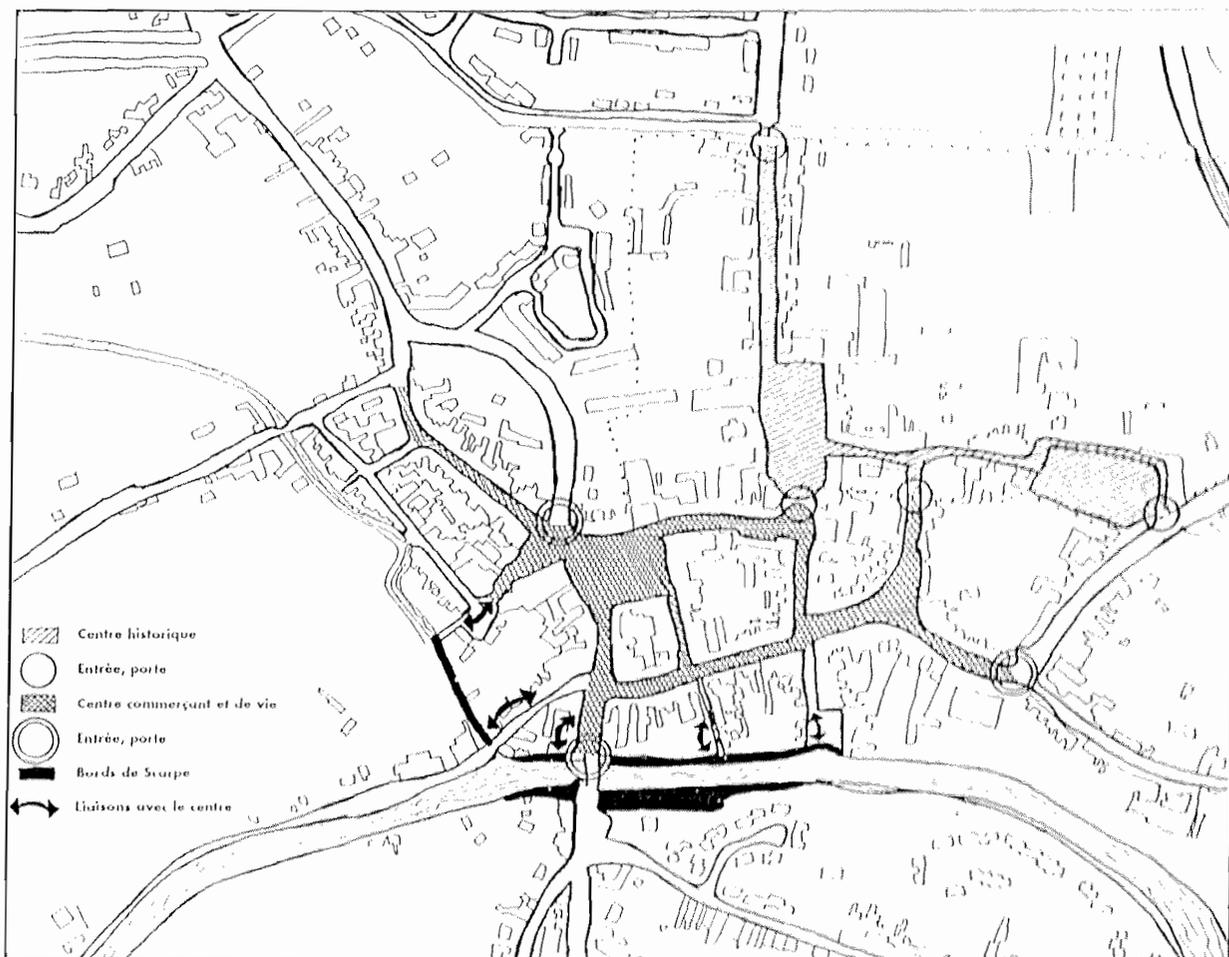
2/ Le centre commerçant et de vie est formé par le centre ancien de Marchiennes installé autour de la place Charles de Gaulle et de l'église.

En tant que lieu traversé par les axes routiers principaux et d'accueil à vocation commerciale, il est la vitrine du bourg à l'échelle du canton.

3/ Les bords de Scarpe constituent, là aussi, une vitrine montrant les qualités d'accueil de la commune. Ils offrent un cadre agréable à la promenade et aux activités ludiques pouvant s'y dérouler (pêche en particulier). Ils peuvent être une porte d'appel pour l'utilisation des centres commerçants et historiques notamment à partir de bateaux de plaisance. Les liaisons entre ces différentes entités sont pour cette raison très importantes.

La démarche d'étude proposée est classique. Il s'agira, dans un premier temps, de réali-

ser un diagnostic de l'état existant en complétant et en affinant les résultats apportés par l'étude précédente "cadre de vie". Dans un second temps, le maître d'œuvre soumettra à la commune un schéma d'amélioration du cadre de vie et des actions spécifiques à réaliser sur ses espaces publics.



les différentes identités du centre de Marchiennes

Diagnostic

Il devra concerner la ville sous deux aspects :

- son fonctionnement,
- ses identités.

1/ Le fonctionnement urbain

Afin de circonscrire les fonctions et les activités de Marchiennes, il semble important de traiter certaines composantes de la vie locale :

- la circulation automobile et piétonne,
- le stationnement automobile,
- les activités commerciales, de services,
- les activités ludiques et ses lieux d'expression.

2/ Les identités urbaines

L'approche sensible permettra à la municipalité d'appréhender l'identité urbaine de chaque lieu révélée par son architecture (on consultera, en particulier, l'étude "Marchiennes, au fil du temps, au fil de l'eau..."), son paysage et ses ambiances urbaines.

Ce diagnostic apportera l'argumentation et les éléments nécessaires au choix des partis d'aménagement. Il sera le support à l'élaboration du schéma d'amélioration du cadre de vie.

Propositions

Les propositions seront de trois types :

1/ le maître d'œuvre proposera à la municipalité une stratégie urbaine définissant les enjeux et les vocations des espaces publics et de certains bâtiments communaux (mairie, ancienne école des filles...). Il soumettra également à la commune un plan de stationnement et de circulation automobile (en concertation avec la D.D.E.).

En fonction des différentes ambiances de la commune (centre historique, centre commerçant et de vie, abords de Scarpe), il élaborera un guide de recommandations sur les principes d'aménagement à respecter sur chaque espace, les matériaux et les végétaux à utiliser, la mise en lumière éventuelle.

2/ Lorsqu'un lieu présentera un intérêt et un enjeu important pour la commune, le maître d'œuvre pourra, en concertation avec la municipalité, engager une réflexion précise sur celui-ci et atteindre un niveau d'étude plus abouti tel que l'Avant-Projet-Sommaire. Lors de l'étude précédente, certains sites concernant le centre avaient été mentionnés voire traités :

- la remise en état de certains trottoirs du centre commerçant,
- l'embellissement des façades du centre commerçant,
- les abords de l'église,
- les chemins d'accès à la Scarpe à partir du centre (place de l'abreuvoir, ruelle...),
- la rue de Lille.

La nouvelle municipalité aimerait également travailler sur :

- les bords de Scarpe, en particulier, au niveau du port de Marchiennes,
- la place Charles de Gaulle.

3/ Le travail se conclura par la production d'un programme pluriannuel d'actions définis à partir des priorités (exemplarité, urgence), des opportunités et des disponibilités financières de la commune.

Annexes

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'École des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

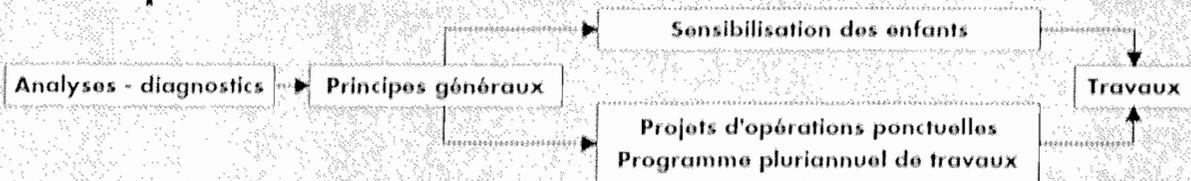
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

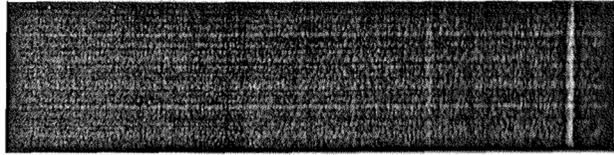
Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

Les étapes de la décision.



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.



Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Marc Panlen
Ecologue	Vincent Levive
Paysagiste	Anne Braquet
Assistant d'étude	Christophe Rouvres
Secrétariat	Monique Dhoedt

**Ce document a été réalisé par
Vincent Levive Ecologue**